

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2026

DELIBERATION n° 2026-05-4 / 48

OBJET : PROJET DE LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN - CAHIER D'ACTEUR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE SUR L'OPPORTUNITÉ ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PHASE 2.

Référence Service : DGAST/DATE/-

Rapporteur : **M. Olivier PALANQUE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 19 mai 2026, s'est réuni en Séance Publique, Palais de la mer à Valras-Plage, sous la Présidence de Monsieur Robert MENARD.

Étaient Présents :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Daniel BALLESTER, Virginie BURAI TAIX, Anne-Marie FERRANDEZ, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Aurélie PACE, Olivier PALANQUE, Christophe PASTOR, Michel SANCHEZ.

Mesdames les Conseillères déléguées

Emmanuelle MENARD, Elisabeth PISSARRO.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Gérard ABELLA, Jacques ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Raphaël ARNAUD, Jean-Louis AYCART, Delphine AZAIS, Fabienne BERTRAND, Marie-Thé CARAYON-BALLESTER, Jean CARDOVILLE, Georgia DE SAINT PIERRE, Alix DU ROURE, Alberte FREY, Alexandra FUCHS, Robert GELY, Marie GIMENO, Marjorie GOMEZ, Olivier GRATALOUP, Frédéric LACAS, Florence LACAS-HERAIL, Laetitia LAFARE, Christophe LLOP, Sylviane LORIZ GOMEZ, Yvon MARTINEZ, Thierry MATHIEU, Sophie POTART, Sébastien SAEZ, Christophe SPINA, Marc VALETTE, Jérémie VIDAL, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Claude ALLINGRI à Christophe PASTOR.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Perrine PELAEZ à Yvon MARTINEZ,
Laurence RUL à Alexandra FUCHS,
Mélanie SAYSSET à Fabienne BERTRAND,
Sylvie VAN DOORN à Fabrice GARNIER,
Catherine VANDROY à Thierry MATHIEU,
Bernard AURIOL à Marie GIMENO,
Michel HERAIL à Georgia DE SAINT PIERRE,
Jordy JOULLIE à Aurélie PACE,
Michel LOUP à Christophe LLOP,
Christian SARKIS à Alberte FREY.

Était absent :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Julien GABARRON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Alix DU ROURE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5211-3, L2121-12, L2131-1, L2131-2,

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20260526-DL2026-05-4-48-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

VU l'arrêté n°2019-I-1420 en date du 4 novembre 2019 portant modification des compétences de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée,
VU la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace communautaire,
VU la délibération n°2026-04-2/3, du 7 avril 2026, portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
VU la loi d'orientation des mobilités, publiée le 26 décembre 2019 au Journal officiel de la République française, fixant le calendrier de réalisation de la ligne nouvelle ferroviaire à grande vitesse Montpellier-Perpignan (LNMP) avec notamment un engagement des travaux de la section Montpellier-Béziers (phase 1) à l'horizon de 10 ans et de la section Béziers-Perpignan (phase 2) à échéance de 20 ans,
VU la décision ministérielle du 18 novembre 2021 autorisant la mise à jour des études nécessaires à la préparation de l'Enquête Publique de la phase 2,
VU la concertation préalable organisée du 9 avril au 19 juin 2026 sur l'ensemble du territoire de la phase 2 du projet de la ligne nouvelle ferroviaire à grande vitesse, entre Béziers et Perpignan, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

CONSIDERANT qu'afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer, la SNCF propose, en lien avec les garants de la concertation, des modalités d'information et de participation larges et variées, dont le cahier d'acteur.

Le cahier d'acteur permet à toute personne morale (collectivité, association, organisation, entreprise, institution, etc.) d'exprimer un positionnement argumenté sur l'opportunité et les caractéristiques du projet (ligne voyageurs ou ligne mixte voyageurs/fret, desserte du territoire et gares nouvelles).

Il est porté à la connaissance du public et pris en compte dans le bilan rédigé par les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et dans la synthèse de la concertation établie par la SNCF.

Par la suite, le comité de pilotage, réunissant l'ensemble des partenaires co-financeurs, se prononcera sur les suites à donner au projet et sur le scénario retenu, puis une nouvelle décision ministérielle sera prononcée.

CONSIDERANT ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite réaffirmer, dans le cadre de la concertation en cours, son soutien au projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan et de gare nouvelle sur le site de Béziers-Est, commune de Villeneuve-les-Béziers.

Ces infrastructures sont indispensables pour accompagner le développement des territoires et urgentes pour répondre aux besoins de déplacement de demain.

Le cahier d'acteur, joint en annexe, exprime le positionnement argumenté de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sur l'opportunité et les caractéristiques de ce projet.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

I. DE PRENDRE ACTE du cahier d'acteur de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sur l'opportunité du projet et les caractéristiques de la phase 2 de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, joint en annexe de la présente délibération.

II. D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	54
Présents :	42
Représentés :	11
Absents :	1
Suffrages exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,



Le Président de Séance,
Robert MENARD

Le Secrétaire de Séance,
Alix DU ROURE

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément au Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié le

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20260526-DL2026-05-4-48-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026



Concertation préalable

Du 9 avril au 19 juin 2026

CAHIER ACTEUR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Les infrastructures ferroviaires ont toujours été un levier majeur pour le développement économique et industriel de Béziers, facilitant l'exportation des produits locaux (notamment le vin), l'importation de matières premières et l'implantation d'industries.

Elles ont joué un rôle clé dans la synergie avec le port de Sète, permettant à Béziers de s'imposer comme centre névralgique du commerce et de l'industrie dans le sud de la France.

Aujourd'hui, le territoire biterrois poursuit son développement avec une économie productive moderne, axée sur la filière des énergies renouvelables. Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) est essentiel pour accompagner ce développement et la création de la nouvelle gare à Béziers-Est renforcera la position stratégique du biterrois. Connectée au réseau à grande vitesse, elle facilitera la venue d'investisseurs, d'experts et de clients attirés par un territoire innovant et accessible.



Concertation garantie par



La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est située en région Occitanie.

Avec plus de 133 000 habitants répartis sur 17 communes, elle est le 2^{ème} EPCI du département de l'Hérault et le 8^{ème} d'Occitanie.

Le biterrois est un pôle économique d'emploi attractif à l'échelle du département et de l'Occitanie, avec une dynamique entrepreneuriale avérée : 5^{ème} pôle régional devant le pôle narbonnais.

Présidée par Robert Ménard, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est engagée depuis de nombreuses années dans le cofinancement de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, au titre de ses compétences en matière de d'aménagement du territoire, de développement économique et d'attractivité.

Contact :

Robert Ménard

39 bd de Verdun CS 30567
34536 Béziers cedex

Téléphone :
04.67.01.68.68

Courriel :
agglo@beziers-mediterranee.fr

Site internet :
<https://agglobeziers.fr>

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20260526-DL2026-05-4-48-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

LA GARE NOUVELLE DE BÉZIERS-EST

Située à l'est de Béziers, sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers, le site envisagé pour la gare de « Béziers Est » est à la croisée d'axes de communication majeurs, en connexion avec les autoroutes A9 et A75, ainsi qu'avec la route départementale 612 qui dessert le littoral depuis le cœur de Béziers.

Cette accessibilité routière permet de capter les flux de voyageurs et de faciliter les déplacements en véhicules depuis un vaste territoire.

L'infrastructure est pensée comme un pôle d'échanges et un outil de développement pour l'ensemble du Biterrois.

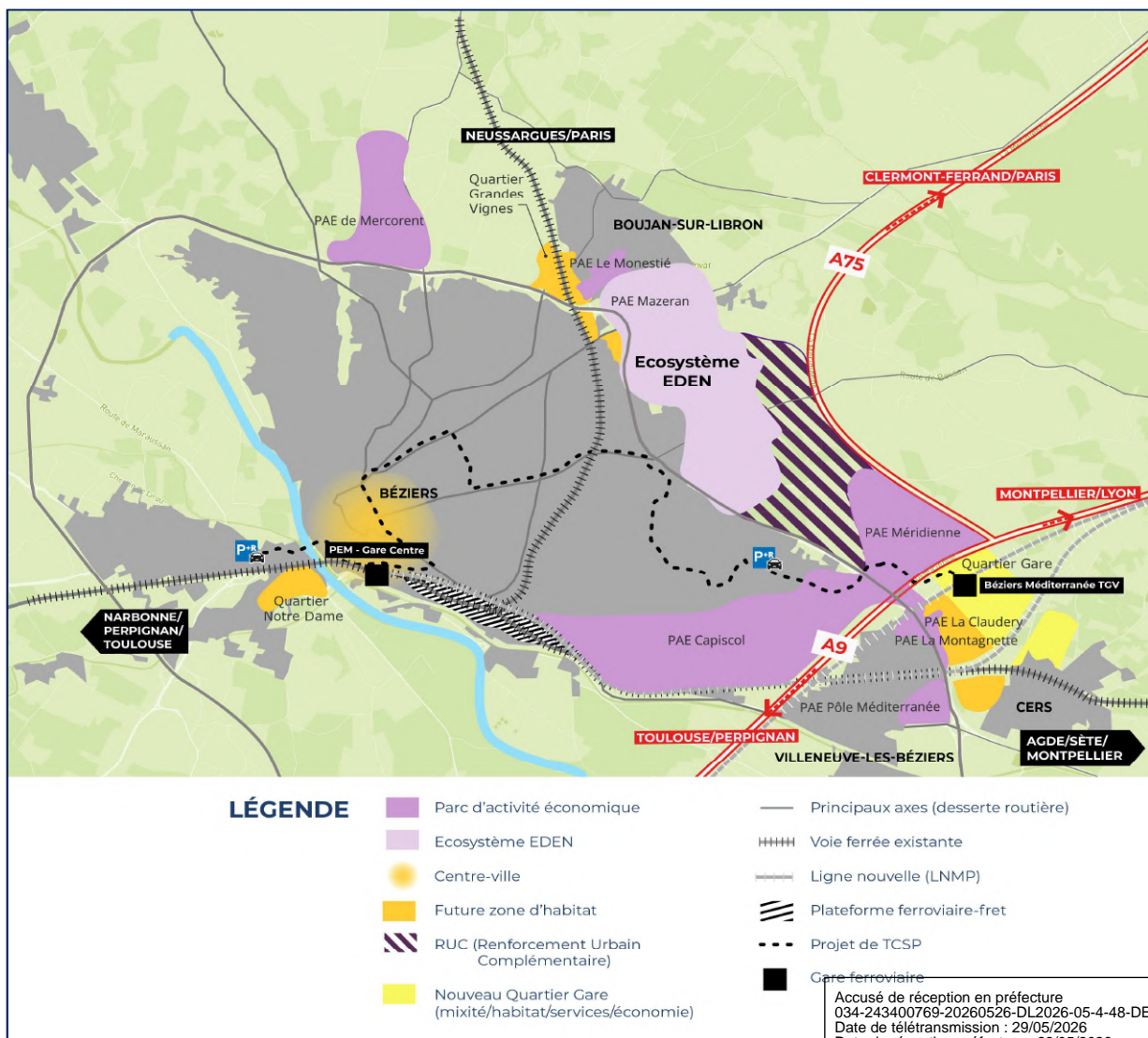
Elle bénéficiera de la nouvelle liaison en site propre avec la gare du centre-ville et les principaux pôles de vie de l'agglomération. Mise en service par la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée, elle est dotée de bus à hydrogène.

La gare nouvelle de Béziers-Est bénéficiera d'une vaste zone de chalandise qui dépasse les limites de l'agglomération.

Son positionnement, à proximité de l'échangeur autoroutier, la place à moins de vingt minutes du territoire agathois et de sa station balnéaire du Cap d'Agde, pôle touristique majeur générant 15 millions de nuitées annuelles et dont la capacité d'accueil estivale peut atteindre 300 000 habitants.

Une parfaite complémentarité des deux gares :

- la gare nouvelle pour les flux ferroviaires à grande vitesse,
- la gare de Béziers-Centre pour la mobilité du quotidien, avec le développement de la desserte TER et des trains interrégionaux (intercités Bordeaux-Marseille).



A PROXIMITÉ DE LA GARE NOUVELLE, UN ÉCOSYSTEME PRODUCTIF DE PORTÉE INTERNATIONALE

L'économie productive de Béziers s'est diversifiée autour de cinq domaines d'activités stratégiques :

- La mécanique de précision, avec des entreprises produisant des composants de haute précision pour les industries pétrolières et gazières,
- Les industries agroalimentaires, avec la transformation des produits agricoles.
- La maintenance industrielle, source importante d'emploi, avec des activités liées à l'entretien des machines et des équipements industriels,
- La logistique et le transport : Béziers bénéficie d'une position stratégique, notamment grâce à sa proximité avec le port de Sète,
- Les énergies renouvelables et l'Ecosystème EDEN, pôle énergétique basé sur l'hydrogène et porté par le projet GENVIA, un consortium focalisé sur la production d'hydrogène décarboné.

L'écosystème EDEN vise à faire de Béziers, un pôle industriel de référence dans les nouvelles filières d'énergie décarbonée, en réunissant entreprises, laboratoires, organismes de formation et collectivités.

L'usine pilote de GENVIA, future gigafactory d'électrolyseurs hydrogène, est labellisée parmi les premiers sites industriels « clés en main » du plan France 2030 dans l'hydrogène vert.

Inaugurée en 2022, elle préfigure une gigafactory de 200 M€ dont la première pierre est prévue en 2026.

À terme, ce site implanté sur la zone de Mazeran à proximité de la gare nouvelle, produira plusieurs milliers d'électrolyseurs par an, un volume qui positionnera Béziers parmi les leaders européens de la production d'hydrogène décarboné.

CHIFFRES CLÉS / EMPLOI ET FORMATION

+13,6% de croissance de l'emploi salarié privé industriel entre 2017 et 2024

90 formations toutes filières confondues recensées sur le territoire en 2025-26, soit +20% par rapport à 2023-24

3 675 étudiants post-bac en 2025-26, soit +52% en 10 ans

10 à 12 000 emplois directs et indirects créés d'ici 2040/2050



L'écosystème EDEN - projet site de Mazeran - Béziers

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20260526-DL2026-05-4-48-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

LE QUARTIER DE LA GARE NOUVELLE

Le projet de gare nouvelle s'insère dans une vision globale d'aménagement, définie en concertation avec les communes de Béziers, de Villeneuve-lès-Béziers et de Cers, pour :

- créer un pôle multimodal performant autour de la gare et optimiser les correspondances entre le train, la voiture et les transports en commun locaux,
- développer des liaisons efficaces avec le centre-ville de Béziers et les zones d'activités économiques majeures, notamment le site de l'écosystème EDEN,
- intégrer la gare nouvelle dans une vision globale d'aménagement et de développement du territoire : en continuité de l'urbanisation existante, le quartier de la gare nouvelle aura un impact très limité sur l'environnement.



CONCLUSION

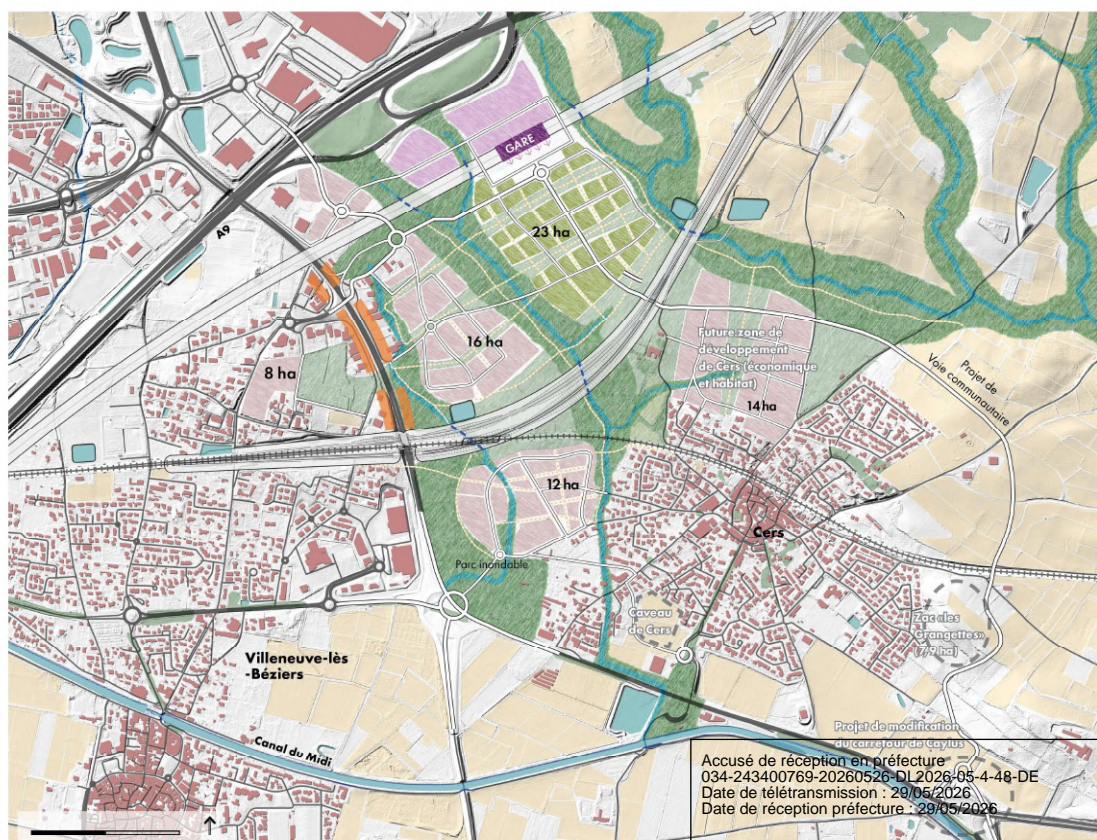
La gare nouvelle de Béziers-Est sera un point de desserte essentiel à la dynamique de développement du territoire biterrois.

Avec la LNMP, la gare nouvelle contribuera également à l'augmentation des dessertes ferroviaires par les trains du quotidien en gare centre. Gare nouvelle et gare centre, complémentaires dans leurs fonctions, seront reliées par la nouvelle ligne de bus à hydrogène en site propre desservant le centre ville et les principaux pôles de l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée réaffirme aujourd'hui son soutien au projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan et de gare nouvelle. Ces infrastructures sont indispensables pour accompagner le développement des territoires et urgentes pour répondre aux besoins de déplacement de demain.

SCHÉMA D'INTENTIONS

- Cours d'eau et ripisylve
- Traversée des cours d'eau
- Gare et façade urbaine
- Espace technique et parkings de la Gare Nouvelle
- Quartier mixte de la Gare Nouvelle (23ha)
- Quartier mixte (28 ha) et densification (8 ha)
- Voies existantes
- Voies projetées
- Chemins piétons projetés
- Voie ferrée existante
- Voie ferrée et talus en projet
- Départementale 612 requalifiée en boulevard urbain



Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20260526-DL2026-05-4-48-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026